



ACCOMPAGNEMENT  
PERSONNALISE RETRAITE (APR)  
CNRACL  
Préparer son départ à la retraite



CONTACTER LE SERVICE  
CARRIERES/RETRAITE



47 Rue Théodore de Bèze - BP 86  
89 011 AUXERRE CEDEX



03.86.51.43.43.



[carrieres@cdg89.fr](mailto:carrieres@cdg89.fr)



[www.cdg89.fr](http://www.cdg89.fr)





## PRÉSENTATION

Dans le cadre du partenariat avec la CNRACL, le CDG 89 est chargé d'une mission d'accompagnement des actifs leur permettant d'obtenir une expertise détaillée des futurs droits à pension CNRACL.

## QUI EST CONCERNÉ ?

L'APR concerne les agents CNRACL dans la limite d'un APR par agent à moins de 5 ans de la date de départ envisagée.

Le cdg réalise des APR **uniquement pour les collectivités affiliées.**

## QU'EST-CE QUE L'APR ?

Le CDG 89 organise des rendez-vous individuels à destination des agents CNRACL.

Lors de ce rendez-vous, l'agent recevra les informations utiles à la préparation de son départ en retraite :

- une estimation de son âge de départ,
- une estimation du montant de sa pension ainsi que son explication
- des précisions sur les démarches à effectuer auprès des autres régimes.

C'est une étape préalable à la demande de retraite qui peut être l'occasion de vérifier la complétude des dossiers retraite et une aide à la décision.

## COMMENT FAIRE UN APR ?

Il est demandé à titre personnel par l'agent ou par l'intermédiaire de l'employeur.

Il est réalisé sur **rendez-vous**, de préférence dans les locaux du Centre de Gestion ou par le biais d'un rendez-vous téléphonique (si impossibilité de se déplacer).

L'agent peut être accompagné par une personne de son choix.

You pouvez demander un rendez-vous via le formulaire disponible sur notre site internet [www.cdg89.fr](http://www.cdg89.fr)

Chemin d'accès :  
-> "je suis un agent"  
-> "préparer ma retraite"